

L'an deux mil seize, dix heures, le samedi 09 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>eurs</sup> LOGNON, VANDEWALLE, M<sup>mes</sup> RUFFET, DIRUY, BRUNET, Adjoints, M<sup>eurs</sup> CHARPENTIER, DELAFOSSE, METAIS, BIENAIME, DUBOIS, M<sup>mes</sup> DEMORY, HETELAY, LEBRUN, FRANCIERE, LASORNE, GAPENNE, PRUVOST.

Absents excusés : M. COTTEL qui donne pouvoirs à M. VANDEWALLE,  
M. LETHELLIEZ qui donne pouvoirs à Mme BRUNET,  
M. PACCEU qui donne pouvoirs à M. METAIS.

Absents Mme CARON et M. ANSARD.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> RUFFET.

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

### **Désignation des membres**

Le Conseil Municipal,

-Vu la délibération N°02/2016/08 du 18/03/2016 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire,  
-Attendu qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres au sein du Conseil Municipal,

-Oùe la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, par

21 voix pour,  
00 voix contre,  
00 abstention,

Désigne membres de la commission d'appel d'offres de la Commune de FLIXECOURT :

Membres titulaires : Président : M. GAILLARD Patrick, Maire, M. LOGNON René, Mme RUFFET Michèle, M. COTTEL Serge.

Membres suppléants : M. LETHELLIEZ Pascal, M. CHARPENTIER Jean, Mme FRANCIERE Christel.

-autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **COMITÉ TECHNIQUE – REPRESENTANTS DU COLLEGE DES ELUS**

Le Conseil Municipal,

-Vu la délibération N°08/2014/61 du 04 juillet 2014 créant un Comité Technique au sein de la Commune de FLIXECOURT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par

21 voix pour,  
00 voix contre,  
00 abstention,

Désigne, comme suit, les représentants du collège des élus au sein dudit Comité :

Membres titulaires :

-M. GAILLARD Patrick, Président du Comité Technique  
-M. LOGNON René,  
-Mme RUFFET Michèle,  
-M. COTTEL Serge

Membres suppléants :

-M. BIENAIME Mickaël,  
-M. DELAFOSSE Philippe,  
-M. METAIS Didier,  
-M. VANDEWALLE Christian

-autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **CHSCT – REPRESENTANTS DU COLLEGE DES ELUS**

Le Conseil Municipal,

-Vu la délibération N°09/2014/72 du 12 septembre 2014 fixant le nombre de représentants au CHSCT communal,  
-Ouïe la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par

21 voix pour,  
00 voix contre,  
00 abstention,

Désigne, comme suit, les représentants du collège des élus au sein dudit Comité :

### Membres titulaires :

-M. GAILLARD Patrick, Président du CHSCT  
-M. LOGNON René,  
-Mme RUFFET Michèle,  
-M. COTTEL Serge

### Membres suppléants :

-M. BIENAIME Mickaël,  
-M. DELAFOSSE Philippe,  
-M. METAIS Didier,  
-M. VANDEWALLE Christian

-autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

### **Réhabilitation du moulin à vent en lieu d'accueil touristique**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le projet de réhabilitation du moulin à vent de FLIXECOURT en lieu d'accueil touristique et expose qu'il y a lieu de revoir le plan de financement prévisionnel de cette opération au regard des conditions d'éligibilité des projets à la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

21 voix pour,  
00 voix contre,  
00 abstention

Accepte cette proposition et arrête le plan de financement suivant correspondant à cette opération :

DEPENSES	RECETTES
	173 509.00 € Etat – DETR (35% de 495 740.00 € éligibles)
	423 096.00 € HT Commune de FLIXECOURT
596 605.00 € HT	596 605.00 € HT
Soit 715 926.00 € TTC	Soit 715 926.00 € TTC

## **AVANCEMENT DE GRADE – TAUX DE PROMOTION**

-Attendu que le Comité Technique Paritaire, le 01/04/2016, a émis l'avis de fixer le taux de promotion des agents pouvant bénéficier de grade sans examen professionnel à 50%,

-Ouïe la proposition concordante de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, par

21 voix pour,  
00 voix contre,  
00 abstention,

-fixe le taux de promotion des agents pouvant bénéficier de grade sans examen professionnel à 50% dans le respect de l'appréciation tant de la valeur professionnelle que des acquis de l'expérience professionnelle des agents,

-autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.